



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2008/42 – 14 octobre 2008**

### SOMMAIRE

4 PAGES

- |   |       |
|---|-------|
| ⇒ La majorité des indicateurs sont à la baisse  | 1     |
| ⇒ Compte rendu de la CAPC n°2 et 3 du 18 septembre 2008   | 2 à 3 |
| ⇒ 1 <sup>ère</sup> réunion du groupe de travail dans le cadre de la négociation sur les conditions de travail dans la fonction publique | 3     |

## LA MAJORITE DES INDICATEURS SONT À LA BAISSSE

Le plafond d'autorisation d'emplois (PAE) de la DGDDI est en baisse de 423 emplois temps plein travaillé (ETPT) :

- 393 suppressions d'emplois,
- 30 transferts d'emplois sortants (3 à la DGE, 3 à l'agence centrale d'achat, 18 à la gendarmerie nationale, 6 au ministère de la ville au titre de la politique de la ville).

Le PAE 2009 s'établit donc à 18173 ETPT.

Les crédits de paiement pour 2009 sont en baisse ou insuffisants :

- dépenses de fonctionnement (titre 3) : -2,51%,
- dépenses d'intervention (titre 6) : - 2,67%,
- dépenses d'investissement (titre 5) : -5,45% (à noter que les autorisations d'engagement traduisant l'engagement pluriannuel sont à la hausse).
- dépenses de personnel (titre 2) : +1,955%. Ce chiffre positif doit être corrigé de l'inflation. Il apparaît faible compte tenu de la nécessité d'assurer le paiement des primes de restructuration, des primes de changement de branche (CO--->SU), des changements d'échelon, des promotions de grade, des rachats de jour d'ARTT, etc.

**La prévision de suppression d'emplois, pour la période 2009-2011, s'établit à 360 ETPT par an, soit 1080. Elle ne tient pas compte des éventuels transferts d'emplois sortants. Elle est approximative car, dans le cadre d'une programmation triennale, les prévisions pour l'année 2011 peuvent être révisées.**

## COMPTE-RENDU de la CAPC n° 2 et 3 du 18 septembre 2008

La réunion était présidée par Mme Mylène Orange-Louboutin sous-directrice A, entourée de ses collaborateurs Mrs Jean-Paul Garcia, Christian Boucard et Mme Hélène Arnould.

Le SNCD était représenté par François Albini, Eric Berdal, Hubert Fischer, Gisèle Goenvec, Hélène Noël, Luc Périgne, Annette Provost, Yves Quelen et Jean-François Real.

L'enquête a permis de recenser les candidatures :

- pour l'emploi de chef de service comptable de :

- 1 DSD2

- 23 IP1

- 40 IR1

- 5 IR2

- pour les recettes principales de 1ère classe et d'emplois fonctionnels de receveurs principaux de 1ère classe de :

- 1 IP1

- 29 IR1

- 17 IR2

En préambule, la présidente a fourni diverses précisions sur le contexte de cette CAP, les 23 postes de chef de service comptable qui seront offerts compenseront pour partie la perte des postes comptables.

Les représentants du SNCD ont fait la déclaration liminaire suivante :

« *Madame la présidente,*

*Déplorant que seuls 20 postes de chefs de pôle RR (ACF comptables associée) soient mis en compétition, nous demandons que les 3 postes manquants soient proposés lors de la prochaine enquête afin de pérenniser les postes budgétaires et d'offrir l'ensemble des postes de débouché de carrière aux agents des grades concernés.*

*Le caractère manifestement insuffisant, voire même quelque peu répulsif -ainsi qu'en attestent les nombreuses colonnes vierges de candidatures de toutes les dernières enquêtes, tendance que la présente confirme- des primes de responsabilité allouées aux chefs de service, ne peut que conforter pleinement la légitimité de cette nécessaire requête.*

*Au-delà de cette revendication, nous réaffirmons notre détermination de voir l'ensemble des 43 emplois de chefs de pôle dans les RR classés à l'indice 1015, au cours du prochain plan pluriannuel.*

*Cette mesure permettrait d'ouvrir un nombre suffisant d'emplois de débouché aux agents des grades d'IP1 et d'IR1.*

*Elle contribuerait également à l'optimisation de la gestion des fins de carrière en rendant possible une meilleure prise en compte des situations individuelles des postulants ».*

Mme Orange-Louboutin a indiqué que l'administration n'avait pas l'intention de privilégier l'attribution des postes de IR1 aux IP1. Toutefois pour prendre en compte des situations individuelles particulières, il reste possible d'affecter, ponctuellement des IP1 et très exceptionnellement des DSD2 sur ces postes.

4IP1, 1 IR1 ex IP1 et 13 IR1 ont été nommés sur ces postes, 2 postes n'ont pas été pourvus, le poste de la DNRED sera reproposé ultérieurement.

Les propositions de la direction générale ont été amendées suite à l'intervention du SNCD : deux postes ayant été envisagés préalablement pour des IP1 ont été attribués à des IR1.

### Position du SNCD :

Les représentants du SNCD ont réaffirmé le caractère prioritaire d'affectation d'IR1 sur les 23

résidences qui n'ont pas bénéficié de l'affectation d'un CSC3, 1 IP1 pouvant être nommé sur un emploi d'IR1 de manière ponctuelle pour une durée limitée ,dans le cadre de la gestion de sa fin de carrière.

En ce qui concerne les postes de chef de service dans un bureau, sur les 26 postes proposés, 13 postes ont été pourvus, 13 postes sont restés vacants. Les primes allouées aux chefs de service sont insuffisantes. Le SNCD a demandé une nouvelle fois que ces primes soient augmentées de manière significative.

## **1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail dans le cadre de la négociation sur les conditions de travail dans la fonction publique**

**E**ric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et André Santini, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, souhaitent donner une nouvelle impulsion sur le sujet des conditions de travail dans la fonction publique.

Inscrite à l'agenda social depuis le 4 février et pour faire suite aux Accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social, la négociation sur les conditions de travail dans la fonction publique se base sur les conclusions issues de la Conférence sociale de l'automne 2007 sur les parcours professionnels et les conditions de travail.

**Objectifs de la négociation : améliorer la prévention des risques professionnels et la lutte contre ces derniers dans la fonction publique.**

Cette première séance, qui a réuni l'administration (la DGAFP) et les syndicats représentatifs de la fonction publique, de cette négociation ouverte le 15 juillet présente un document avec les propositions du Gouvernement pour :

- Une future réforme des instances de pilotage et un décloisonnement des approches entre fonctions publiques et avec le secteur soumis au code du travail ;
- Une meilleure connaissance des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel ;
- Un renforcement des fonctions de conseil, d'inspection et de pilotage ;
- Et une mobilisation en faveur de l'emploi des seniors.

S'inspirant des chantiers ouverts et des actions menées en matière de santé au travail (plan santé au travail 2005-2009), le ministère de la Fonction publique entend proposer une série de mesures visant à améliorer la prévention des risques professionnels et la lutte contre ces derniers dans la fonction publique.



# COTISATIONS 2008

**RÉDUCTION D'IMPÔT = 66 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE**

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	<b>Gratuit</b>	- IR2 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>185 €</b>
- Inspecteurs 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>98 €</b>	- IP2 du 5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	<b>185 €</b>
- Ingénieurs 1 <sup>er</sup> échelon	<b>98 €</b>	- DSD 2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>185 €</b>
- Inspecteurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>112 €</b>	- Directeurs des labos cl. normale des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> éch.	<b>185 €</b>
- Ingénieurs 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> échelons	<b>112 €</b>	- IR1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>192 €</b>
- Inspecteurs 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> échelons	<b>126 €</b>	- IP1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>192 €</b>
- Ingénieurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>126 €</b>	- DSD 2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>192 €</b>
- Inspecteurs 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> échelons	<b>144 €</b>	- DSD 2 des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> échelons	<b>200 €</b>
- Ingénieurs 6 <sup>e</sup> échelon	<b>144 €</b>	- CSC 3	<b>200 €</b>
- Inspecteurs 10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> échelons	<b>162 €</b>	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	<b>200 €</b>
- IP2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>162 €</b>	- DSD 1 tous échelons	<b>210 €</b>
- Ingénieurs 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> échelons	<b>162 €</b>	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	<b>210 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> éch.	<b>162 €</b>	- CSC 2	<b>220 €</b>
- IR3 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>176 €</b>	- CSC 1	<b>220 €</b>
- IP2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>176 €</b>	- Administrateur civil	<b>220 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> éch.	<b>176 €</b>	- Retraité	<b>63 €</b>

## BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale**

NOM, NOM de jeune fille.....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Grade, échelon et fonctions .....

Adresse administrative .....

.....

Téléphone.....

Télécopie + e-mail .....

Coordonnées personnelles (facultatif).....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -  
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.